

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 7 MAI 2015

Etaient présents : CHIPEAUX Bernadette – CORNU Benoît – FAIVRE Marie-Claire – GALMICHE Michel – GERMAIN Roland – GINDRE Marie-Thérèse – GROSJEAN Gilles – GROSJEAN René – GUIDEZ Pierrette – HEINRICH Gilles – JACOBBERGER Michel – LAB Mireille – LACREUSE Laurent – LOUVIOT Christine – LUPFER Frédérique – MARCONOT Jean – MILLE Jean-Claude – PAOLI Jean – REINGPACH Patricia – SCHIESSEL Vincent – TARIN Pierric – VILTET Didier

Ont donné pouvoir : DUPONT François à MILLE Jean-Claude – FRANCOIS Karine à GROSJEAN René – REUTER Fabien à SCHIESSEL Vincent – SENGLER Luc à VILTET Didier

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



Agenda :

- Comité syndical du SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne le mardi 2 juin à 18H30 à la salle de la piscine d'Etueffont,
- Commission TEPOS le mercredi 3 juin à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Assemblée Général du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges le vendredi 5 juin de 9H00 à 17H00 à la salle des fêtes d'Ecromagny,
- Commission Environnement le mardi 9 juin à 18H00 dans les locaux de la CCRC,
- Assemblée Générale de la Mission Locale de Lure-Luxeuil-Champagney le jeudi 11 juin à 18H00 à la mairie de Champagney,
- Commission d'Appel d'Offres sur le marché de fourniture de repas des cantines périscolaires de Plancher-Bas, Plancher-les-Mines et Errevet le mercredi 17 juin à 17H30 dans les locaux de la CCRC,
- Réunion de bureau le mercredi 17 juin à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Conseil Communautaire le mercredi 24 juin à 20H00 à la salle polyvalente d'Errevet,
- Comité de soutien au classement de l'œuvre de Le Corbusier au Patrimoine Mondial de l'UNESCO le jeudi 25 juin à 17H00 à la salle des fêtes Georges Taiclet à Ronchamp,
- Chantier de jeunes volontaires internationaux du 10 juillet au 1^{er} août à Frédéric-Fontaine.

**ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES POUR TRAVAUX DANS
LE CADRE DE LA POLITIQUE HABITAT**

Le Conseil Communautaire, réuni le 7 mai 2015, a validé à l'unanimité selon les règles définies par les délibérations en date du 16 janvier 2014 l'attribution de :

- deux subventions « Habiter Mieux » d'un montant de 1 500 € chacune sur la commune de Champagney.

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'ASSOCIATION
« ENTRE LES GOUTTES » POUR L'ORGANISATION DE LA
DEUXIEME EDITION DU FESTIVAL DE L'OURS**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le soutien financier et logistique apporté par la Communauté de Communes Rahin et Chérumont au Festival de l'Ours à Plancher-les-Mines depuis sa première édition en 2014 à l'occasion de l'arrivée d'étape du Tour de France à la Planche des Belle Filles. Il avait été proposé en commission de travail d'intégrer cet événement dans la programmation culturelle intercommunale. Pour l'édition 2015 qui se déroulera du 11 au 13

juillet prochains, une aide financière d'un montant de 1 500 € est proposée au bénéfice de l'association organistarice « Entre les Gouttes ».

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 500 € à l'association « Entre les Gouttes » pour l'organisation de la deuxième édition du Festival de l'Ours.

ADHESION 2015 A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'adhésion depuis 2013 de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont à l'Association des Maires de France. Il propose le renouvellement de cette adhésion pour l'année 2015 moyennant une cotisation d'un montant égal à 873 €.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont à l'Association des Maires de France pour l'année 2015.

ADHESION 2015 AU RESEAU NATIONAL TEPOS ANIME PAR LE COMITE DE LIAISON DES ENERGIES RENOUVELABLES (CLER)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la désignation de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont comme lauréate de l'appel à projets national « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV). Il présente l'opportunité d'adhérer au réseau national TEPOS animé par le CLER afin d'échanger sur les expériences des territoires engagés dans la même démarche.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont au réseau national TEPOS animé par le CLER moyennant une cotisation d'un montant égal à 98,41 € au titre de l'année 2015.

APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la compétence « Assainissement Non Collectif » assumée par la Communauté de Communes Rahin et Chérumont depuis 2008. Il présente la nécessité de mettre à jour le règlement du SPANC, suite aux évolutions législatives et aux orientations définies à compter de l'année 2015. Ce règlement a été élaboré en commission et a reçu l'aval du bureau.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement de service du SPANC ci-annexé.

DEMANDE D'AIDES FINANCIERES A L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE POUR LA REHABILITATION DE DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Communautaire, réuni le 7 mai 2015, a validé à l'unanimité deux demandes d'aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'un montant de 3 000 € chacune pour la réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif, assorties d'une contribution de 250 € par dossier attribuée à la Communauté de Communes. Ces deux demandes sont situées sur la commune de Champagny pour l'une et sur la commune de Plancher-les-Mines pour l'autre.

**AVENANT AU LOT 21 « DEMOLITIONS » RELATIF AUX TRAVAUX
DE RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'attribution du lot 21 « Démolitions » d'un montant initial de 248 189,49 € H.T. à la société TTTV dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp. Différentes modifications apportées au contenu du marché amènent cette société à solliciter un avenant en plus value à ce marché d'un montant global de 14 256,85 € H.T., dépassant le seuil des 5% du marché et nécessitant par le fait l'aval du Conseil Communautaire.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cet avenant portant désormais le montant du lot 21 « Démolitions » à 262 446,34 € H.T., soit une augmentation de 5,74%.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ADEME FRANCHE-COMTE ET
AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DEPARTEMENTAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET
LES ENERGIES RENOUVELABLES (PRODENER) POUR LA
REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE PREALABLE A LA
MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ENERGIE ET D'UN
RESEAU DE CHALEUR DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION
DU SITE DE LA FILATURE**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp. Une étude de faisabilité préalable à cet investissement est nécessaire, dont le montant prévisionnel est estimé à 1 800,00 € H.T.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la réalisation de l'étude décrite ci-dessus,
- de solliciter dans le cadre du programme PRODENER l'aide financière conjointe de l'ADEME Franche-Comté et du Département de la Haute-Saône à hauteur de 35% chacun,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

ADEME Franche-Comté (PRODENER)	630,00 € (35%)
Département de la Haute-Saône (Fiche C34 PRODENER)	630,00 € (35%)
<hr/> Total subventions sollicitées	<hr/> 1 260,00 € (70%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	540,00 € (30%)

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-
SAÔNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL
POUR L'ENVIRONNEMENT ET LES ENERGIES RENOUVELABLES
(PRODENER) POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ENERGIE ET D'UN RESEAU DE CHALEUR DANS LE CADRE DE LA
RECONVERSION DU SITE DE LA FILATURE**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur dans le cadre de la reconversion du site de la

Filature à Ronchamp pour un montant prévisionnel global estimé à 296 829,08 € H.T., se décomposant en 210 158,79 € H.T. de travaux sur la chaufferie et son bâtiment, 53 244,42 € H.T. de travaux sur le réseau de chaleur et 33 425,87 € H.T. d'honoraires.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter dans le cadre du programme PRODENER l'aide financière du Département de la Haute-Saône à hauteur de 40% maximum dans la limite de 150 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FEDER AU TITRE DE L'AXE 3
« ASSURER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FRANCHE-
COMTE EN LIMITANT SA CONSOMMATION ENERGETIQUE »,
OBJECTIF SPECIFIQUE 3.1 « DEVELOPPER LA PRODUCTION
D'ENERGIES RENOUVELABLES EN FRANCHE-COMTE EN
MISANT SUR SON POTENTIEL (BOIS, METHANISATION ET
GEOTHERMIE) » DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2014-2020
POUR LA REALISATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN
RESEAU DE CHALEUR DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION
A VOCATION DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 296 829,08 € H.T., honoraires compris, se répartissant en 236 827,94 € H.T. pour la chaufferie et son bâtiment, et 60 001,14 € H.T. pour le déploiement du réseau de chaleur.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du FEDER au titre de l'Axe 3 « Assurer un développement durable de la Franche-Comté en limitant sa consommation énergétique », Objectif Spécifique 3.1 « Développer la production d'énergies renouvelables en Franche-Comté en misant sur son potentiel (bois, méthanisation et géothermie) » du Programme Opérationnel 2014-2020 de la Région Franche-Comté à hauteur de 40%, soit 118 731,63 €,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

FEDER 2014-2020 PO Franche-Comté (Axe 3, Objectif spécifique 3.1)	118 731,63 € (40%)
Département de la Haute-Saône (Fiche C34)	74 207,27 € (25%)
Total subventions sollicitées	192 938,90 € (65%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	103 890,18 € (35%)

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS
NATIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PLAN ETAT-
REGION 2015-2020 POUR LA REALISATION D'UN ESPACE
D'EXPOSITION SUR LE SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation d'un espace d'exposition dans le cadre de la reconversion du site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 509 792,80 € H.T., honoraires et aménagement compris.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 à hauteur de 30% du montant prévisionnel de l'investissement,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

Etat (FNADT CPER 2015-2020)	152 937,84 € (30,00%)
Département de la Haute-Saône (Contrat PACT)	125 000,00 € (24,50%)
Région Franche-Comté (Plan de soutien à l'activité du BTP)	125 000,00 € (24,50%)
Total subventions sollicitées	402 937,84 € (79,00%)
Autofinancement Communauté de Communes Rahin et Chérimont	106 854,96 € (21,00%)

DEMANDE DE SUBVENTION AU FEADER AU TITRE DE LA MESURE 7.7A « INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DE LA DELOCALISATION D'ACTIVITES, LA RECONVERSION DES BÂTIMENTS OU AUTRES INSTALLATIONS SITUÉES A PROXIMITÉ DES COMMUNES RURALES, EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE OU D'AUGMENTER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE LA COMMUNE » DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL 2014-2020 DE LA REGION FRANCHE-COMTE POUR LA REALISATION DE LOCAUX D'ACTIVITE DANS LE CADRE DE LA RECONVERSION A VOCATION ECONOMIQUE DU SITE DE LA FILATURE A RONCHAMP

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet de réalisation de locaux d'activité dans le cadre de la reconversion à vocation économique du site de la Filature à Ronchamp. Le montant prévisionnel de cet investissement est de 2 613 103,41 € H.T., honoraires compris, se répartissant en 1 203 096,53 € H.T. pour la reconstruction / rénovation du bâti existant en cellules destinées à l'accueil d'entreprises artisanales, et 1 410 006,88 € H.T. pour les VRD et aménagements extérieurs afférents.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avant-projet décrit ci-dessus,
- de solliciter l'aide du FEADER au titre de la Mesure 7.7A « Investissements en faveur de la délocalisation d'activités, la reconversion des bâtiments ou autres installations situées à proximité des communes rurales, en vue d'améliorer la qualité de la vie ou d'augmenter la performance environnementale de la commune » du Programme de Développement Rural 2014-2020 de la Région Franche-Comté à hauteur de 300 000 €,
- de s'engager à autofinancer le projet au cas où les aides attribuées sont inférieures aux montants sollicités,
- d'arrêter comme suit le plan de financement global de l'opération :

FEADER 2014-2020 PDR Franche-Comté (Mesure 7.7A)	300 000,00 € (11%)
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014)	333 030,90 € (13%)
Etat (FNADT Massif des Vosges)	200 000,00 € (8%)
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (appel à projets PLUVIAL 2014)	66 525,00 € (2%)
Région Franche-Comté (Contrat de Pays des Vosges Saônoises)	339 000,00 € (13%)
Département de la Haute-Saône (Fiche D3)	258 875,00 € (10%)
Total subventions sollicitées	1 497 430,90 € (57%)

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE DANS LE CADRE DU PACK CULTUREL POUR LA VENUE DE LA BULLE A SPECTACLES

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'opportunité d'accueillir la Bulle à Spectacles du 9 au 18 octobre 2015 sur le site de la Filature à Ronchamp en vue de l'inauguration des studios de répétition le 10 octobre. Des ateliers d'initiation à l'écriture et à la composition couplés à une résidence d'artistes se tiendront au cours de la semaine avec des jeunes collégiens, de même que diverses animations annexes sous la houlette de l'association « Au Coin de l'Oreille » et de la Fédération Hiéro de Haute-Saône. La clôture de ces journées sera marquée par la tenue de l'Assemblée Générale de l'ADDIM70 le 17 octobre. Il présente la possibilité d'obtenir un financement à hauteur de 50% du coût de cette proposition estimée à 10 000 € T.T.C. de la part du Département de la Haute-Saône dans le cadre du pack culturel territorial au titre de la fiche G13.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la demande d'une aide financière au Département de la Haute-Saône d'un montant de 5 000 € pour la tenue de cet évènement culturel, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF DE DEUXIEME CLASSE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération en date du 24 avril 2014 validant le recrutement à compter du 5 mai 2014 sous forme de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour une durée de douze mois renouvelable de Madame MOSCA Charlotte en tant qu'adjoint administratif de deuxième classe venant renforcer l'équipe administrative de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, et notamment le service développement touristique en lien avec l'Office de Tourisme Rahin et Chérimont.

Ce contrat arrivant à son terme, il explique la nécessité de le renouveler pour une durée identique à compter du 5 mai 2015.

La base de rémunération retenue pour ce poste est définie par référence à l'indice brut 364 (indice majoré 338) correspondant au 9^{ème} échelon (catégorie C) de la grille indiciaire de l'emploi d'adjoint administratif de deuxième classe (filière administrative) sur la base d'un temps complet. Les frais de mission de cet agent (déplacements, repas,...) seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le renouvellement pour une nouvelle durée de douze mois à compter du 5 mai 2015 du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de Madame MOSCA Charlotte, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26-1 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que :

- Conformément à l'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive ;
- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône a créé en mars 2009 un service de médecine préventive avec lequel il est possible de conventionner ;
- La convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône devrait permettre de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité au meilleur coût.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône annexée, ainsi que tout autre document utile afférent à ce dossier.

AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE POUVANT ETRE OCTROYEES AU PERSONNEL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et attributions des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 59 ;

Vu la loi n°46-1085 du 28 mai 1946 portant congés supplémentaires aux chefs de famille fonctionnaires ou salariés ;

Vu la circulaire n°FP/4 n°1748 du 20 août 1990 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 1^{er} octobre 2009 ;

Considérant que des autorisations spéciales d'absences peuvent être octroyées par l'autorité territoriale aux agents relevant de son pouvoir hiérarchique en raison de certains événements familiaux, professionnels, syndicaux, ou de la vie courante ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la liste des événements jointe en annexe de toute nature pouvant donner lieu à autorisation spéciale d'absence ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

EMPLOIS D'ETE 2015

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de pourvoir, à titre exceptionnel et pour besoin occasionnel, un ETP d'adjoint administratif de deuxième classe pour renforcer l'équipe administrative de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont au cours des vacances d'été. Quatre jeunes se partageront la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2015 afin de renforcer le volume horaire dédié aux tâches administratives du fait de la gestion des congés annuels de la manière suivante : le premier du 1^{er} au 15 juillet, le second du 16 au 31 juillet, le troisième du 1^{er} au 15 août, et le quatrième du 16 au 31 août.

De la même façon, il expose au Conseil Communautaire la nécessité de pourvoir du 1^{er} juillet au 31 août 2015, à titre exceptionnel et pour besoin occasionnel, un poste d'adjoint

administratif de deuxième classe pour renforcer l'équipe d'accueil de l'Office de Tourisme Rahin et Chérimont pendant les vacances d'été.

La base de rémunération retenue pour ces postes est définie par référence à l'indice brut 340 (indice majoré 321) correspondant au premier échelon (catégorie C) de la grille indiciaire de l'emploi d'adjoint administratif de deuxième classe (filiale administrative) sur la base d'un temps complet sur la durée du contrat.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la validation de ces cinq candidatures pour assurer ces missions sur la durée de leurs contrats respectifs.

AFFECTATION DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR 2014

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la taxe de séjour mise en place le 1^{er} juin 2009 sur le territoire intercommunal a généré 8 859,75 € de recettes sur l'exercice 2014. Selon la loi : « La taxe de séjour est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire. La taxe de séjour doit financer les services et équipements touristiques d'intérêt collectif du territoire. ».

S'il n'y a pas d'Office de Tourisme au statut EPIC, la taxe de séjour revient à :

- des budgets d'équipement : embellissement, transports, stationnement, centrale de réservation, assainissement,...
- des budgets de fonctionnement : subvention d'un Office de Tourisme associatif, éditions, promotion, animation, personnel, entretien des espaces publics touristiques,...

L'affectation du produit de la taxe de séjour 2014 a été débattue lors de la réunion de bureau du 29 avril 2015.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter le produit de la taxe de séjour 2014 à l'achat d'espace dans le supplément de l'Est Républicain à l'échelle Grand Est dans le but de promouvoir le territoire intercommunal, ainsi qu'à l'implantation d'un panneau d'affichage numérique en lien avec l'Office de Tourisme.

REORGANISATION DES VICE-PRESIDENCES

Le Conseil Communautaire, réuni le 26 juin 2014, a délibéré en faveur de la mise en place de huit vice-présidents et d'un conseiller délégué. Suite aux élections départementales, Mme Mireille LAB a exprimé lors du bureau du 29 avril 2015 son souhait de quitter la première vice-présidence tout en conservant une délégation sur les domaines de la jeunesse et de la culture. De ce fait, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire une réorganisation des rangs et délégations des différents vice-présidents par le biais d'une nouvelle élection à bulletin secret. Il précise que le régime indemnitaire différencié validé par délibération en date du 26 juin 2014 entre les quatre premiers vice-présidents et les quatre derniers demeurera en place.

Monsieur Benoît CORNU, seul candidat déclaré, est élu 1^{er} Vice Président à l'unanimité au premier tour de scrutin. Il sera en charge de l'économie et du tourisme.

Madame Marie-Claire FAIVRE, seule candidate déclarée, est réélue 2^{ème} Vice Présidente à la majorité absolue au premier tour de scrutin avec 25 voix pour et un bulletin blanc. Elle sera en charge de l'environnement.

Monsieur Didier VILTET, seul candidat déclaré, est réélu 3^{ème} Vice Président à l'unanimité au premier tour de scrutin. Il sera en charge de la communication et des nouvelles technologies.

Monsieur Fabien REUTER, seul candidat déclaré, est réélu 4^{ème} Vice Président à l'unanimité au premier tour de scrutin. Il sera en charge du sport et des loisirs.

Monsieur Michel GALMICHE, seul candidat déclaré, est réélu 5^{ème} Vice Président à l'unanimité au premier tour de scrutin. Il sera en charge de l'habitat.

Monsieur Jean MARCONOT, seul candidat déclaré, est réélu 6^{ème} Vice Président à l'unanimité au premier tour de scrutin. Il sera en charge des gens du voyage, de la déchetterie et du bois énergie.

Monsieur Vincent SCHIESSEL, seul candidat déclaré, est élu 7^{ème} Vice Président à l'unanimité au premier tour de scrutin. Il sera en charge du SPANC.

Madame Mireille LAB, seule candidate déclarée, est élue 8^{ème} Vice Présidente à l'unanimité au premier tour de scrutin. Elle sera en charge de la jeunesse et de la culture.

REORGANISATION TERRITORIALE SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RAHIN ET CHERIMONT

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le projet de loi NOTRe, déjà évoqué le 18 février 2015 lors du Débat d'Orientations Budgétaires, prévoyant entre autres le transfert de nouvelles compétences obligatoires aux EPCI à fiscalité propre, ainsi que la réduction du nombre de syndicats intercommunaux en cas de chevauchement de territoire et de compétences avec un EPCI. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Haute-Saône va se réunir après la promulgation de cette loi et dans tous les cas avant la fin du premier semestre 2015, afin de donner le carnet de route qui sera proposé aux EPCI pour validation avant le 31 décembre 2015 et mise en application au plus tard au 1^{er} janvier 2017. Il s'agit pour la Communauté de Communes Rahin et Chérumont d'anticiper ces directives qui marqueront un changement profond de la carte intercommunale et des blocs communaux. Ce débat a déjà été mené notamment lors du bureau du 29 avril 2015, et il en est ressorti la volonté, outre le transfert des nouvelles compétences obligatoires prévu par la loi dont la majeure partie est déjà exercée par la Communauté de Communes, d'effectuer les remaniements suivants sur le territoire intercommunal :

- Renouvellement et approfondissement par délibération en date du 19 mars 2015 du pacte financier et fiscal sur la période 2015-2020 renforçant les liens financiers entre la Communauté de Communes et ses communes membres, ce pacte ayant été mis en place dès 2011 sur le territoire intercommunal ;
- Demande de rattachement du territoire de la Communauté de Communes à l'organisation départementale de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Régularisation au 1^{er} septembre 2015 du transfert à la Communauté de Communes des personnels communaux (13 agents) jusque là mis à disposition pour les activités péri et extra scolaires ;
- Transfert à la Communauté de Communes de la compétence « gestion des bibliothèques et médiathèques » au 1^{er} janvier 2016, soit le transfert de cinq équipements et du personnel dédié (5 agents) ;
- Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Base de Plein Air des Ballastières au 1^{er} janvier 2016 pour une reprise de ses activités par la Communauté de Communes, du fait d'un chevauchement de territoire et de compétence (syndicat formé de 4 communes membres de la Communauté de Communes qui exerce depuis sa création la compétence « tourisme » et transfert de 2 agents) ;
- Dissolution du Syndicat Intercommunal du Gymnase du Collège de Champagny au 1^{er} janvier 2016 pour une reprise de ses activités par la Communauté de Communes, du fait également d'un chevauchement de territoire et de compétence (syndicat formé de 9 communes dont 8 sont membres de la Communauté de Communes et transfert de 2 agents) ;
- Adoption du schéma intercommunal de mutualisation pour le printemps 2016 avec de nouvelles perspectives d'intégration intercommunale sur la durée du mandat,
- Légitimation du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Champagny dont le périmètre, qui dépasse largement le territoire de la Communauté de Communes, va se voir prochainement agrandi par l'adhésion des communes de Plancher-les-Mines et Ronchamp.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'adoption de cette feuille de route, tout en rappelant que la population de son territoire issue des trois communes soumises à la loi Montagne excède largement les 5 000 habitants, faisant de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont le territoire haut-saônois ayant le plus grand nombre d'habitants en zone de montagne.

MOTION EN FAVEUR DE L'EGALITE DE TRAITEMENT DU LOCATIF
COLLECTIF AU REGARD DE L'APPLICATION DE LA REDEVANCE
INCITATIVE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
(RIEOM)

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'inégalité de traitement des habitants en locatif collectif sur le territoire intercommunal au regard de la facturation de la RIEOM. En effet, ces usagers ne bénéficient pas de bacs individuels et se voient donc facturés en fonction de la surface de leur logement par Habitat 70, ce qui n'est pas dans l'esprit de la redevance incitative, alors que sur d'autres territoires ayant également mis en place ce dispositif, l'OPH a aménagé des espaces de rangement de bacs individuels cadénassés.

En effet, les locataires de tels logements ne bénéficient pas de bacs identifiés au nom de leur foyer, contrairement aux autres usagers du service, mais de bacs collectifs ne permettant pas de mesurer leur action individuelle en faveur de la réduction de la production d'ordures ménagères résiduelles. A titre d'exemple, un foyer d'une personne de la commune de Ronchamp s'est vu facturer un montant de 180,51 € au titre de la RIEOM de l'année 2014, alors que ses efforts de tri lui auraient normalement permis de ne payer que 95,55 €. Pour leur garantir une égalité de traitement au regard de l'application de la RIEOM sur le territoire intercommunal, des aménagements de locaux à poubelles s'avèrent nécessaires dans les immeubles situés aux 30, 36 et 38 rue des Mineurs à 70250 RONCHAMP, de même aux 12 et 14 rue de France, 12A rue du Mont Ménard et 7 rue des Ecoles à 70290 PLANCHER-LES-MINES, ainsi qu'aux 2 et 4 rue Marcel Paul, 2 rue des Frères Renaud et 16 avenue du Général Brosset à 70290 CHAMPAGNEY.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, demande à l'OPH70 l'étude de la réalisation de ces aménagements dans les meilleurs délais, et charge Monsieur le Président de la transmission de cette motion à Monsieur le Président de l'OPH70 ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône.